

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*Date de Convocation : 13/09/2024  
\*Date d’Affichage : 13/09/2024  
\*Conseillers en exercice : 23  
\*PRÉSENTS : 14  
\*VOTANTS : 18

L’an deux mille vingt-quatre, le 19 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

**Étaient présents :** Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Bernard GLENAT

Madame Claudine BARRIE, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Nadine DAGUENET,

Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES,

Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET,

**Étaient absents excusés :**

Monsieur Dominique REVEILLERE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Monsieur Claude COLLINEAU pouvoir à Madame Monique MORNACCO,

Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Madame Nadine DAGUENET,

Monsieur Mohammed NIFA, Madame Sophie Rima GHADBAN Monsieur Olivier SCARSETTO, Monsieur Fabien BOSCH, Madame Emilie POUJOL.

Madame Isabelle LACOUR a été désignée Secrétaire de séance

**DEL N° 2 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL  
Conseil municipal du 25 Juillet 2024**

Les séances publiques du Conseil municipal donnent lieu à l’établissement d’un procès-verbal qui retrace les décisions des séances de l’Assemblée délibérante.

Le Conseil municipal, n’ayant aucune rectification à apporter au procès-verbal du Conseil municipal du 25 Juillet 2024 qui leur a été transmis et qui a été publié,

**ADOPTE** le procès-verbal du Conseil municipal du 25 juillet 2024.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l’exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de cet acte dès sa transmission  
en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l’objet  
d’un recours pour excès de pouvoir devant le T.A  
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter  
de sa notification.

Fait à Margency, le 20/09/2024

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
095219503893-20240920-DEL219092024-DE  
Date de télétransmission : 20/09/2024  
Date de réception préfecture : 20/09/2024